

AFFAIRE N° 1. - COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 1971.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57-657 du 22 MAI 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur Municipal, pour l'Exercice 1971.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants :

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1971
SUBDIVISIONS	Déficits	Dépenses	Déficits
	Excédents	Recettes	excédents
Section d'Investissement	175 756 288	1 262 580 230	55 053 437
Section de Fonctionnement	37 288 929	2 882 031 336	116 769 268
			61 715 831

Ces résultats seront repris au Budget Supplémentaire de l'EXERCICE 1972.

Les principales opérations de la Section d'Investissement réalisées au cours de l'Exercice 1971 sont les suivantes :

900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs	21 525 035	
901 - Voirie	215 696 733	
902 - Réseaux	468 929 589	
903 - Equipements scolaire et culturel ...	282 937 688	
904 - Equipements sanitaire et social	46 080 349	
906 - Services industriels et commerciaux.	25 220 738	
909 - Autres équipements	59 322 357	
925 - Services financiers	142 867 740	
		<u>1 262 580 229</u>
financés par :		
- Subventions diverses	365 749 937	
- Emprunts	472 930 000	
- Diverses opérations d'ordre	9 290 912	
- Crédits communaux	238 853 092	
- Excédents reportés de 1970	175 756 288	
Total égal		<u>1 262 580 229</u>

Les principales dépenses de la Section de Fonctionnement sont les suivantes :

Fournitures diverses	91 703 794	
Frais de personnel	889 430 798	
Impôts et taxes	651 475	
Travaux divers	49 389 144	
Participation et prestations	179 624 745	
Allocations et subventions	101 032 782	
Frais de gestion	61 695 472	
Frais financiers	90 496 749	
Dotation d'amortissement	3 700 000	
Charges s/Exercice antérieur	93 788 908	
		<u>1 561 513 867</u>
financés par :		
Produits d'exploitation	18 935 000	
Produits domaniaux	15 922 815	
Produits financiers	4 734 082	
Recouvrements divers	53 959 403	
Taxe s/les salaires	580 816 178	
Impôts indirects	579 196 280	
Centimes	475 052 700	
Divers	1 443 795	
Produits antérieurs	132 022 537	
		<u>1 862 082 790</u>
	L'EXCEDENT	<u>300 568 923</u>
a servi à couvrir les dépenses d'investissement pour un montant de		<u>238 853 092</u>
et la DIFFÉRENCE, soit		<u>61 715 831</u>
sera reprise au Budget Supplémentaire de 1972		

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le Comte Administratif du Maire et sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal, pour l'EXERCICE 1971.

L'an mil neuf cent soixante douze, le 25 MAI, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis - BOURHIS Camille - TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - Mme BENARD Jules - MM. FONTAINE Frantz - LICHARDY André - TOMI Maurice - Mme FUTHAZAR Hugues - MM. TANDRYA Fred - LAPIERRE Marcel - Mme PAYET André - MM. NANDO Raymond - RAMASSAMY Adolphe - PICARD Antoine - AFFEJEE Jack - Docteur MAINGARD Paul - LAURET Gérard - BOYER Eric - DE BALBINE Alexandre - NATIVEL Philippe -

Etaient absents :

M. le Docteur THEVENIN Marc - Mme ROCHE Valère - MM. MONDON Jean-Claude - SERS Henry - AFFEJEE Abdoul-Hack - THUONG-HIME Roger -

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles des 24 AVRIL 1834 et 10 AVRIL 1835 ;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1971, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'Exercice 1971, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1972 ;

Procédant au règlement définitif du budget de 1971, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes tant ordinaires qu'extra-ordinaires de l'exercice 1971 évaluées par le budget à	4 176 670 220
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	2 885 809 927

de laquelle somme il convient de déduire celle de

SAVOIR : pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur

Pour restes à recouvrer également justifiés, et qui seront portés en recette au prochain compte .

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui en sera forcé en recette au prochain compte

Somme égale

Au moyen de quoi la recette de 1971 demeure définitivement fixée à la somme de 2 885 809 927

D E P E N S E S

Les dépenses créditées au Budget Primitif de 1971 s'élevant à	4 176 670 220
Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice	<u>83 950 000</u>
TOTAL des dépenses présumées	4 260 620 220
De cette somme, il faut déduire celle de ..	<u>1 436 526 123</u>

S A V O I R :

- 1° - Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses 126 650 628

- 2° - Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 FEVRIER 1972, et à reporter au budget de 1972 ..

- 3° - Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 MARS 1972, et à reporter au budget de 1972 1 309 875 495

SOMME égale à

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1971 sont définitivement fixées à	<u><u>2 824 094 097</u></u>
Les recettes de toute nature étant de	2 885 809 927
Les dépenses de	<u>2 824 094 096</u>
Il reste, par conséquent, pour excédent définitif la somme de	61 715 831
laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires au budget de l'Exercice 1972.	

Toutes les opérations de l'exercice 1971 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget de 1971.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE. - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur DIVI, Receveur Percepteur des Finances.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1971 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'EXERCICE 1971 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1970, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant ;
Délibère ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er JANVIER 1971 au 31 DECEMBRE 1971, y compris celle relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

SUBDIVISIONS:	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	DEBITEURS
Cl. 1 et 2 ...	5 561 039 453	5 773 979 970	2 543 865 220	2 313 055 495	6 729 095 085	
Cl. 4	180 583 949	254 544 709	6 463 810 368	6 623 552 722	214 571 282	
Cl. 5	286 901 277		3 402 166 581	3 393 753 613	295 314 245	
Cl. 6,7 et 8 .			2 882 031 336	2 961 511 675		
TOTAUX	6 028 524 679	6 028 524 679	15 291 873 505	15 291 873 505	7 238 980 612	

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1971, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE	
		DE L'EXERCICE PRECEDENT	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	L'EXERCICE	EXCEDENTS
85	Section ordinaire ..	37 288 929		2 882 031 336	2 961 511 675		116 769
06	Section extraordi- naire	175 756 288		1 262 580 230	1 031 770 504	55 053 438	
	TOTAUX	213 045 217		4 144 611 566	3 993 282 179	55 053 438	116 769

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrêtées les opérations de cette comptabilité comme suit :

- Total des soldes repris au début de la gestion	438 080
- Total des opérations constatées au cours de la gestion	
{ Crédits	20 832 500
{ Débits	20 892 995
- Total des soldes à la clôture de la gestion	377 585

4°) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1971, par le Receveur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part ;

M. HOARAU. - Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adresser des félicitations aux Services Financiers de la Mairie, à Monsieur le Receveur Municipal et à Monsieur le Maire de Saint-Denis.

(Applaudissements)

LE MAIRE. - Je remercie tous mes collègues, mais je tiens à préciser que ce travail est un travail d'équipe et par la même occasion, je vous adresse toutes mes félicitations pour la tâche que vous avez accomplie avec moi et pour l'unanimité de votre vote. A cette occasion, je tiens également à remercier Monsieur Marcel HOARAU qui est chargé tout particulièrement du service de la comptabilité.

(Applaudissements).

*

*

*